



Sommaire :

PAGE 1

- Horaires
- Vacances
- Contrôle d'accès
- Fermetures
- Activités Municipales



PAGE 2

- Tarifs
- ATTENTION : Règlement Intérieur : **Short Interdit !!!**
- Chèques Vacances
- Vidange

HORAIRES	Hors vacances scolaires	Petites vacances Scolaires (Zone A uniquement)	Vacances Juillet/Août
Lundi	12h15 / 13h30*	11h00 / 18h00	9h00 / 18h30
Mardi	18h30 / 20h45	14h00 / 20h45	14h00 / 18h30
Mercredi	15h00 / 17h45	15h00 / 17h45	14h00 / 18h30
Jeudi	12h15 / 13h30*	11h00 / 18h00	9h00 / 18h30
Vendredi	17h00 / 20h45	14h00 / 20h45	14h00 / 18h30
Samedi	15h00 / 18h45	10h00 / 12h00 15h00 / 18h45	10h00 / 12h00 14h00 / 18h30
Dimanche	10h00 / 12h30	10h00 / 12h30	10h00 / 12h30

* Grand Bassin uniquement Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires indiqués ci-dessus.

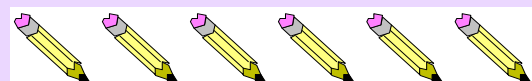
Évolution du contrôle d'accès à la piscine

Plus de rapidité!
(2 entrées et 2 sorties)

Les cartes avec des entrées antérieures au 21/06/2010 sont échangeables à l'accueil pendant 6 mois.

Facturation des cartes perdues, abîmées, volées.

Vacances de la Toussaint
Du 25 octobre au 03 novembre



FERMETURES*

Mercredi 1er septembre : Fermé
Lundi 1er Novembre : Férié

* Sous réserve de modifications

Rappel

Inscriptions aux activités municipales à compter du 30 août. (Cf tableau bulletin info n°24 et site de la ville)

Pratique :

TARIFS

Adultes : - 2.60 € une entrée
- 19.70 € 10 entrées

Enfants de 4 à 17 ans inclus :
- 1.90 € une entrée
- 12.00 € 10 entrées

Groupes - 1.60 € * (8 personnes minimum encadrées les mardis/vendredis matins)

Cours Futures mamans :
- 6.25 € une séance
- 30.40 € 5 séances

Cours collectifs : 90,00 €

Cours individuels (entrées comprises) :
- 15.00 € une séance
- 59.80 € 5 séances
- 97.90 € 10 séances

Sauna - 4.10 € + coût d'entrée

Frais de Renouvellement de carte (perdue, abîmée, volée) : 2 €

MAIRIE DE
SAINT-MALO

Direction des Sports
Piscine Municipale du Naye

Attention – Pour des raisons d'hygiène, seuls les maillots de bain sont autorisés à la piscine municipale du Naye. Fini le short ou le caleçon pour une meilleure qualité de l'eau !

Seul le maillot de bain est autorisé.



Nouveau

La Piscine Municipale du Naye accepte le paiement par chèques – Vacances.

Attention : l'établissement ne rend pas la monnaie.

La Direction.

Cela consiste à :

⇒ Vider les bassins (1800 m3 d'eau)

⇒ Nettoyer, Décaper

- * Les goulottes
- * Les plages
- * Les parois bassins
- * Les vitres
- * Le matériel pédagogique
- * Le toboggan
- * Les murs
- * Les sols
- * Les casiers
- * Les ventilations
- * Les sanitaires
- * ...

⇒ Nettoyer

- * Les filtres
- * Les pré-filtres
- * Les bacs à chlore et diatomée
- * Bac tampon

⇒ Effectuer les travaux de maintenance

Les vidanges sont effectuées par le personnel de la piscine



La Vidange

La Vidange est obligatoire au minimum 2 fois par an.

Quelques Chiffres

- * 8 personnes au nettoyage
- * 2 Nettoyeurs Hautes Pressions
- * 3 mono brosses
- * 2 autos laveuses sur batterie
- * 50 litres de Nettoyant pur soit 500 L de produit dilués
- * 20 litres de Désinfectant pur